

de vieux, on va exiger de nouveau dactylotypes, de nouveaux meubles, de nouvelle papeterie; bref, on ne se servira de rien de ce qui a pu servir aux commissions et départements abolis. Si l'on sait acheter on peut éviter du gaspillage; mais je me demande pourquoi nommer trois commissaires quand un seul devrait suffire, et pourquoi, en outre, un fonctionnaire qui s'appellera le directeur de la commission. Ce bill est aux antipodes de tout bon sens.

M. NICHOLSON (Algoma): Je m'abstendrai d'entrer dans les détails, pour m'en tenir au principe fondamental de ce bill, qui a pour objet la nomination d'acheteurs pour le compte du Gouvernement. Quiconque a l'expérience des affaires est naturellement favorable à cette mesure, et il conçoit combien il est avantageux à une maison de commerce d'avoir à son emploi un homme qui sait acheter, qui sait où prendre les bonnes marchandises, comme l'a dit le député de Brandon, et qui en connaît la valeur. Comment, par exemple, une grande compagnie, un magasin à rayons, font-ils leurs achats? Emploient-ils, à cette fin, le chef de chaque département, ou bien un expert spécial?

M. FRIPP: L'honorable député sait-il que chaque ministère est pourvu d'un expert spécialement chargé de faire les achats?

M. NICHOLSON (Algoma): Il peut avoir un fonctionnaire à cette fin, mais il reste à savoir si c'est un expert. L'honorable député semble vouloir dire qu'il est préférable d'avoir un agent d'achat dans chaque ministère, et ce bill a pour objet de confier à un seul département la mission d'acheter les fournitures nécessaires à tous les ministères. Nous pourrions en modifier les détails, mais nous nous occupons pour le moment des principes fondamentaux de cette mesure. Prenons, par exemple, le Pacifique-Canadien, dont le réseau est divisé en départements, d'un océan à l'autre; pas un de ces départements ne peut acheter pour un dollar valant de marchandises sans s'adresser au département des achats, parce que les fonctionnaires qui président à ces divers départements ne sont pas des acheteurs et ne s'y entendent pas en fait d'achats, ce sont des administrateurs consacrés à la direction de leurs départements respectifs. Ils laissent à des experts le soin de faire l'achat des fournitures dont ils ont besoin.

On a allégué, à titre d'objection, qu'en confiant à une agence spéciale le soin de faire les achats, le Gouvernement éludait la responsabilité qui lui incombe.

[M. Nesbitt.]

En attribuant à une agence unique tous les pouvoirs d'achat pour le Dominion, le ministère dégage-t-il plus sa responsabilité que s'il les répartissait entre une multitude d'agences? D'après nos renseignements, chaque chef de département achète à sa guise les fournitures de ce département-là. Si ce soin est confié à un seul service d'achats dont il est directement comptable, le ministère en a-t-il moins de comptes à rendre au pays? A mon sens, il ne ferait que restreindre la tâche au point de pouvoir en surveiller l'accomplissement. En l'état actuel, elle est indocile et lourde.

Mon honorable ami de Red-Deer, avec lequel je tiens toujours à tomber d'accord, a posé en principe qu'on ne saurait faire des économies, à moins de diminuer le nombre des employés. S'il y a aujourd'hui dans chaque département un individu qui a charge des achats et si celui-ci est capable de remplir sa tâche, il ne peut guère être utile à autre chose. Par conséquent, prenant seulement cet aspect de la question, si l'on réunit tous ces services en un seul et si l'on n'emploie qu'un acheteur ou qu'une agence d'achats, on éliminera un certain nombre d'employés.

Sans avoir de chiffres sous les yeux, le ministère, j'imagine, dépense tous les ans des milliers de dollars en achats de marchandise, et il continuera, à n'en pas douter, à déboursier d'aussi fortes sommes pour des achats ici et là. Ne conçoit-on pas qu'il économiserait en payant les articles moins cher, en en achetant d'une meilleure qualité et en obtenant des produits supérieurs, comme ferait un homme d'affaires? Un grand bazar serait tenu de fermer ses portes avant six mois, s'il permettait aux chefs des différents rayons de faire des achats en même temps. Sur ce pied-là, aucune grande association de production ne pourrait se maintenir. Une maison qui ferait le commerce de bois ne pourrait pas continuer ses opérations si le directeur de l'exploitation forestière avait charge d'acheter les articles nécessaires pour la conduite des affaires.

En principe, le ministère entre dans la bonne voie. Je n'ai pas lu les articles du bill. Ils sont peut-être défectueux et le projet de créer une commission d'achats peut-être mauvais. S'il doit nécessiter l'emploi d'une commission, puis, d'un directeur, comme le déclare le représentant d'Oxford-Nord (M. Nesbitt), il semblerait y avoir chevauchement; et s'il exige un personnel nombreux, cela est encore absolument inutile. Mais quant au principe de confier tous les achats de l'Etat à un